

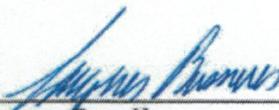
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « 210-19 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE
LA MRC ROBERT-CLICHE POUR L'ANNÉE 2020 », lequel a été adopté par le CONSEIL
DE LA MRC ROBERT-CLICHE, le 27 novembre 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au
directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à
Beauceville.

Donné à Beauceville ce 12^e jour de décembre, deux mille dix-neuf.

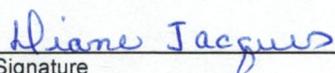


Jacques Bussières,
Directeur général & secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Diane Jacques, directrice générale
de la municipalité de Saint-Alfred, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 16 décembre 2019 entre
9h00 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 déc 2019.



Signature